



Contacts
Président:
 J. MENANTEAU
 Tel. 05 46 09 87 01
Secrétaire-Rédacteur:
 J.M.VICTOR
 Tel. 05 46 09 84 54
 nmichel.victor@gmail.com
Trésorier:
 J. CAMUS
 Tel. 05 46 09 56 95
Blog de JM VICTOR
 au service de l'APPR
<http://apportrivedoux.over-blog.fr>
 Mise en page et illustration: J.Y. SELO

BULLETIN D'INFORMATION N° 2



Le mot du Président

A la commission du port nous avons débattu du prix des places et des corps mort dans le port. Surprise! Le conseil municipal a décidé de rajouter la TVA. Malgré les problèmes que certains adhérents ont eut à leur place (Manque d'échelle ou de boucle mal placée), la commission du port n'a pas de pouvoir de décision.

A cette réunion nous avons proposé de mettre 4 filières de 8 bateaux du côté Est de la cale en attendant l'aménagement du port et après avoir débarrassé tous les encombrants qui se trouvent sur ce site. Elles auraient du être posées pour la date de l'assemblée générale mais un problème de dossier auprès de la DDE et de l'environnement retarde le projet car nous sommes en site classé.

Projet du port : A la réunion de bureau du 6 juin 2009, Monsieur le Maire nous affirme que le projet du port était toujours l'une de ses préoccupations. Avant

de présenter les plans aux commissions concernées (l'environnement et les bâtiments de France), il veut rencontrer chaque membre pour défendre le dossier afin d'obtenir une majorité pour le vote final.

Balisage du port : Le balisage de l'entrée du port serait en place sauf imprévu, dans le début de l'année 2010. 4 bouées seront mises pour éviter les accidents sur les pares à huîtres. Cette décision a été prise par la commission nautique le 14 juin 2009, date à la demande de la Mairie en 2008.

Corps mort de la zone sud : Nous avons été invités à deux réunions à la mairie le 11 et 29 juin avec le bureau d'étude Cré-Océan pour préparer l'aménagement de la plage et de la zone des corps mort. L'étude durera 5 mois. Normalement, fin décembre le dossier sera bouclé.

Des emplacements seront prévus pour les annexes au pas de la Fontaine, à l'école de voile et dans la batterie de Sablanceaux. Nous espérons que nous serons entendus lors des prochaines réunions. Dans la batterie de Sablanceaux, le projet de l'école de voile et du parking à bateaux sont toujours d'actualité. Une rampe serait installée pour mettre les bateaux à la mer ainsi que les annexes. Que ceci ne nous empêche pas de voir l'avenir avec confiance.

Jacques MENANTEAU

- Commerces sympathisants**
- Coopérative Maritime**
Rivedoux-Plage
 - Atlantipêche**
La Rochelle
 - Motte Marine**
Rivedoux-Plage
 - Dépôt du Moteur**
Ile d'Elle 85
 - Au Poisson d'Avril**
La Flotte en Re
 - Sté Réthaise de Filets**
St.Martin de Ré
 - Océanautique**
St.Martin de Ré
 - Promocash**
Périgny



Association loi 1901, du 8 juin 2003

Vues issues des travaux du bureau d'étude en charge des plans

Limite actuelle du port



Cette première image représente les limites extérieures de la zone actuelle du port. Sa surface est très insuffisante pour assurer une rentabilité de l'ensemble. Son extension actuellement à l'étude est donc primordiale pour l'économie de Rivedoux-Plage. De plus, ne pas occuper davantage l'espace disponible ne permettrait pas de l'entretenir pour le garder propre et accueillant.

Cette autre image stigmatise la prochaine zone du port, une fois que l'élargissement de celle-ci sera acceptée par les instances et autorités concernées. Il ne s'agit pas du projet définitif, mais d'une image de synthèse simplifiée dont l'élaboration représenterait au mieux ce que sera notre futur port dont la capacité d'accueil pourrait être d'environ 200 places. La digue serait aussi un lieu de promenade ouvert, ce qui permettrait d'offrir au plus grand nombre, un circuit de promenade et de convivialité tout à fait agréable et unique dans l'Ile, d'autant qu'elle permettrait aussi de valoriser la vue d'ensemble de la baie.

Nouvelle zone du port probable



Zônes de mouillage définitives



Enfin, voici le plan définitif des zones de mouillage. Coté plage sud, la zone de mouillage à l'école de voile sera pour moitié en pleine eau, tandis que le pas de la Fontaine sera pour les trois quarts en zone d'échouage. Il en sera de même pour les trois zones côté port. La délimitation de ces zones a été effectuée précédemment, sans que l'APPR ne soit interrogée. Si tel avait été le cas, nous aurions insisté pour que ces zones soient placées plus au large afin de disposer d'un maximum de places en eau profonde.

Les Chants Marins

Dans ma jeunesse, les chants des ouvriers : maçons et autres artisans retentissaient et égayaient les rues des quartiers. Reconnaissons les vertus du chant: souder une équipe et donner du cœur à l'ouvrage; aujourd'hui on préfère écouter la radio en travaillant....

Dans la marine, depuis la nuit des temps, les chants des marins ont ponctué le travail à bord. Certaines tâches ardues nécessitaient le recours à toutes les forces et l'effort devait s'effectuer en rythme pour être efficace. D'où l'importance pour le capitaine de recruter un « meneur de chant » compétent. Ce dernier avait un rôle fondamental lors des heures de lutte avec la mer, certaines tâches étaient ardues, par exemple hisser les voiles des grands trois-mâts et autres voiliers, en effet, elles étaient lourdes car mouillées, parfois gelées, le bateau tanguait, roulait, les paquets de mer submergeaient le pont et si le vent était de la partie, les frottements sur les poulies étaient accrus. Pour ces raisons, il fallait tirer ensemble sur les drisses (nous, marins savons ce que sont ces cordages). Ceci a donné lieu aux plus célèbres et plus beaux chants de la marine à voile :

- Les chants à hisser, par exemple le célèbre *Jean-François de Nantes*.

Le chanteur attiré du bord, lançait de sa voix de stentor : « c'est Jean-François de Nantes »

Et l'équipage à la manœuvre répondait :
« oué - oué - oué en tirant ensemble. Cela



aidait beaucoup à l'efficacité du travail.

Mais il y avait d'autres types :

- Les chants à virer. Pour remonter les lourdes ancrs, et leur chaîne, cela pouvait durer des heures (on a du mal à s'imaginer cela aujourd'hui) et on chantait en tournant le « cabestan » (roue munie de barres et solidaire d'une poulie) . Ils étaient composés de nombreux couplets Ex. *Le Grand Coureur*

- Les chants à déhaler. Pour tirer le bateau depuis la terre dans les ports où la voile ne pouvait être utilisée. Pensez au chenal d'accès du port des Sables d'Olonnes.

- Les chants à ramer. Dans les chaloupes, pour coordonner les efforts des rameurs ; ce serait beau de nous entendre chanter sur les quais de Rivedoux, depuis nos annexes rejoignant nos « yachts » . Ex *Pique la baleine*

- Les chants à pomper. L'eau de mer et de pluie alourdissait le navire ce qui pouvait donner une gîte dangereuse.

- Les chants à curer les runs: le pelletage du sel dans les soutes où on conservait les morues.

- Les chants de gaillard d'avant. Enfin, les traversées étaient longues, des

mois parfois et il y fallait quelques moments de distraction ; sur le gaillard d'avant, quand a mer le permettait et que le capitaine l'autorisait, on poussait la chansonnette, accompagné par un accordéon ou un harmonica et parfois on dansait entre hommes. Ex. *Tacoma*

C'est le capitaine au long cours Armand Hayet qui le premier, pour la France a collecté quelques chants grâce aux derniers Cap-Hornier et Terre-Neuvas et publié en 1927 un ouvrage intitulé : « Chansons de bord ». Sans lui, certaines seraient disparues car elles ne se transmettaient que par voix orale d'où des variations fréquentes dans les paroles et les airs. Notons les apports des « shanties » avec des expressions anglaises telles que « *good by farewell* »

Aujourd'hui, ce sont les nombreuses chorales de chants de marins qui perpétuent ce précieux héritage d'une marine à voile qui n'a rien de commun avec celle que l'on admire depuis le pont de Ré, en période estivale.

Jean-Claude BLANCHE

ECHOS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Comme à l'habitude, le quorum était largement atteint. C'est une assistance attentive et participative qui a accompagné les débats, votes et questions diverses. Une fois passées les formalités et discussions d'usage concernant le bilan moral puis financier de notre association dont les comptes s'équilibrent parfaitement et dont la réserve financière nous permettra le temps venu de répondre immédiatement aux obligations possibles de gestion d'amodiations, notre Maire M. RAFFARIN est venu nous entretenir de tout ce qui concernait tant le port que les aménagements du littoral ou la Batterie de Sablanceau. Il nous a également montré puis confié les plans et études en cours tout en les commentant largement. Malgré la nuée d'obstacles administratifs pas toujours très bien compris et qui ralentissent d'autant l'évolution des dossiers, il en ressort que la municipalité a bien pour priorité de développer au plus tôt l'ensemble des activités nautiques et balnéaires dont

dépendra indéniablement l'essor économique de Rivedoux-Plage. Il sera forcément favorable à tous ceux qui l'ont bien compris, notamment à l'ensemble de ses résidents et estivants, tant sur le plan matériel que celui du cadre de vie.

Au sortir de cette réunion dense et constructive, un apéritif accompagné des douceurs de Fred a été offert à tous les participants dont bon nombre d'entre eux se sont ensuite retrouvés pour partager un déjeuner dans un restaurant local. À l'issue de ce repas consommé dans la bonne humeur, c'est en toute dilettante que la SNSM est venue nous montrer l'utilisation de quelques outils de sécurité maritime.

Suite à cette aparté bien plus ludique que studieuse, tous les participants sont repartis en se proposant d'ores et déjà de se retrouver lors de la prochaine assemblée générale de l'APPR qui aura lieu le 21 juin 2010, dans les mêmes lieux.

Le Secrétaire



Quelques tailles

Bar commun : 36 cm
Maquereau : 20 cm
Maigre :
Sole : 24 cm
Plie : 22 cm
Dorade grise : 23 cm
Lieu Jaune : 30 cm
Crevette : 3 cm
Etrille : 5 cm
Huître : 6 cm
Palourde : 4 cm



L'APPR accueille tout autant les plaisanciers que leurs sympathisants. Si vous désirez nous rejoindre et venir renforcer notre action, nous serons heureux de vous compter parmi nous. Alors, **pour 20€ seulement**, amortissables fiscalement et vous permettant grâce à votre carte d'adhérent d'obtenir des **remises sur vos achats** chez les commerçants sympathisants rejoignez-nous !

BULLETIN D'ADHESION 2009

Cotisation annuelle : 20€. Paiement par chèque à l'ordre de l'APPR

NOM : Prénoms :
Domicile :
Code postal : Ville : Tel :
Portable : Adresse Email :
Nom du bateau : Marque/type : Longueur : Largeur :
N° de francisation : Assurance :

Date et signature :

Joindre une enveloppe affranchie mentionnant votre adresse et envoyer le tout à : **Secrétariat de l'APPR, 269, rue des Acacias, 17940 RIVEDOUX-PLAGE**. Votre carte d'adhérent et votre attestation fiscale vous parviendront par retour.

MER ET FILLES.... CROYANCES ET SUPERSTITIONS

Au temps de la marine à voile, époque des grandes aventures humaines à la découverte des continents, l'homme du large qui se prétendait le maître incontesté des espaces marins redoutait pourtant tout et son contraire, jusqu'à commettre parfois le pire pour se prémunir du mauvais sort.

De mémoire de marins, au même titre que pour le lapin nommé jadis « connil », la gent féminine à bord était synonyme de scoumoune et catastrophes en tout genre. Elle était également considérée comme étant absolument incapable d'exécuter les tâches du navigateur.

À l'observation des exploits des dames Artaud, Fontenoy, Autissier, Mac Arthur et autres formidables navigatrices actuelles qui passent allègrement la pâtée à leurs homologues masculins tant lors de régates locales qu'à courir le Globe challenge, en passant par les sports de glisse ou autres transatlantiques en solitaire, ce temps semble désormais révolu.

Néanmoins, les femmes sur un bateau furent longtemps considérées comme de réelles portes malheur et je ne serais pas surpris que quelques mâles invétérés s'en persuadent encore, vu que ça les arrange. Franchement, n'y aurait-il plus de machos, de septiques et de contestataires quant à confier la responsabilité de la navigation à une femme du bord ?... Permettez-moi d'en douter !

Cette croyance sur la notion de porte-malheur attribué si injustement à nos douces et merveilleuses compagnes, remonte à l'époque où les hommes navigants vivaient de très longues périodes d'isolement, loin des leurs et avec les privations qui en découlaient. D'autre part, si une ou plusieurs femmes avaient alors participé aux longs périples de ces anciens temps, ainsi que cela se produit encore au sein de notre société actuelle dite moderne, l'équipage aurait fatalement cédé aux pulsions, frustrations, jalousies, querelles, concurrence et passions débordantes. Si dans la plupart des cas, les hommes d'aujourd'hui règlent leur problème de concurrence amoureuse de manière civilisée, ceux d'alors s'affrontaient parfois jusqu'à s'entretuer et mettre en péril l'équipage complet.

Malgré tout, il arrivait que des femmes particulièrement téméraires s'introduisent clandestinement à bord en se déguisant en hommes. Si par malheur elles étaient découvertes, leur sort devenait alors très aléatoire.

Si s'agissait d'une prostituée, elle était généralement jetée par-dessus bord, sans autre forme de procès. Une femme enceinte, en raison de son état, était mieux tolérée du fait qu'elle



était sensée ne pas enflammer l'équipage. Dans les meilleurs cas, la femme découverte à bord était ligotée à l'un des mâts du navire durant toute la durée de la navigation, afin de lui interdire de nuire.

Au XVIII^e siècle, deux Anglaises du nom d'Anne Boney et Mary Read, qui ne se connaissaient pourtant pas, s'embarquèrent simultanément sur le bateau du pirate redouté Jack Rackman. Habillées à l'identique des hommes, elles réussirent à faire longtemps illusion. Elles participèrent allègrement aux batailles, aux manœuvres et même au partage du butin. Démasquées bien plus tard, elles devinrent bon gré, mal gré, les maîtresses du capitaine. Ensuite, les marins du bord se sont battus féroceement pour obtenir leurs faveurs.

En 1720 et une fois le navire pirate arraisonné par la marine royale, il se dit que telles deux furies, ces deux femmes seules face aux troupes régulières furent capturées après avoir combattu durant plus d'une heure ! Elles furent ensuite emprisonnées puis jugées pour piraterie. Anne Boney qui prétendait à faux être enceinte, fut alors graciée. Elle partit et se cacha si bien que personne n'a su ce qu'elle est devenue.

L'exemple de ces deux aventurières ayant osé s'infiltrer frauduleusement dans ce monde fermé et dangereux des hommes de la mer n'est certainement pas isolé, surtout qu'à l'époque, bon nombre ont rejoint clandestinement la terre promise, ce jardin d'Eden que représentait alors l'Amérique.

Aujourd'hui, sauf à être atteint d'une cécité irréversible, au constat de l'atrophie, voire de la symbolique vestimentaire du monde féminin de plus en plus présent à bord, nous pouvons heureusement en conclure que les mœurs ont évolué favorablement et que les peurs et superstitions se sont désormais apaisées...

JM VICTOR

PRECISIONS ET ACTUALITE

Subventionnement : Vous le savez, l'APPR n'a jamais sollicité la moindre subvention municipale ou autre pour fonctionner.

Lors de sa création en 2003, ce choix délibéré affirmé par les membres du bureau de l'époque partait du principe que l'efficacité exige de se suffire à soi-même. Être tributaire de l'argent du contribuable pour exister ne nous semble toujours pas justifié, d'une part parce qu'il ne nous semble pas destiné à cet effet et d'autre part, parce que notre liberté de parole et d'action prime sur l'intérêt financier.

Police du port : Afin de chasser tout malentendu, le bureau rappelle que l'APPR ne dispose d'aucune autorité de

police, la municipalité s'en réservant seule la charge. Toutefois, ainsi que cela s'est produit par le passé, à chaque fois que des irrégularités sont constatées et que les adhérents s'en plaignent, la municipalité a été prévenue et sollicitée pour agir, avec les résultats que vous savez.

Conseil portuaire : Même si nous sommes toujours présents et actifs durant chaque séance, l'avis de celui-ci n'est que consultatif, ce qui est le lot de toute commission. Chaque décision à suivre de ses travaux relève du bon vouloir de la municipalité, exemple, la tarification amodiataire.

Problèmes d'emplacement au port : Pour de multiples raisons, certains amodiataires se plaignent du débordement de bateaux dépassant parfois abusivement leur espace attribué jusqu'à occuper une partie de celle des voisins immédiats. Avec raison, ceux qui en subissent les conséquences s'en plaignent, d'autant qu'en même temps, des amarrages insuffisants ou mal conçus entraînent parfois le télescopage, puis l'endommagement des coques. Avertie, nous ne doutons pas que la municipalité prendra ce problème en compte sans plus tarder, afin d'y apporter les bonnes solutions.

Concernant l'amarrage des bateaux au long de la jetée du port, l'installation de boucles supplémentaires en positions intermédiaires a été sollicitée par les usagers. Selon les vœux du Maire, l'APPR se prépare à fournir un plan de pose précis à cet effet.

Toujours à propos des amarrages et leur bonne pratique, l'APPR souligne que les conseils qu'elle prodigue volontiers sont gratuits et que le blog affiche ceux-là, y compris en images. Retenez que l'utilisation d'amarres lestées reste incontestablement la meilleure solution

pour stabiliser au mieux les embarcations au long de la jetée, ceci réduisant d'autant l'usure des défenses tout en supprimant les à-coups sur les taquets entraînant l'arrachement ou la rupture des amarres, ainsi que cela se produit de temps à autre.

Pour le bateau à couple, en plus de disposer d'un nombre suffisant de défenses idoine et des pointes nécessaires à sa solidarité avec le bateau receveur, l'installation de gardes disposées en croix évite la friction et bon nombre d'entrechoquement des coques. Rappelons aussi que le bateau extérieur doit disposer d'amarres à terre bien réglées, afin de limiter ses déplacements extrêmes autant vers l'avant que l'arrière, ce qui évitera qu'il percute d'autres bateaux correctement amarrés. Le respect de ces bonnes conditions fera perdurer la bonne entente entre amodiataires et évitera les déboires de certains.

Pour ce qui est de la liste d'attente pour l'obtention d'un amarrage officiel soit dans le port, soit sur corps mort, soit sur filière, notre Maire nous a demandé de concevoir un questionnaire, lequel sera adressé à chaque candidat afin qu'il puisse y répondre et faire valoir ses choix ou préférences. Nous y travaillons afin que la Mairie en dispose rapidement et qu'il vous parvienne à bref délai.

À propos de l'aménagement de la Côte Sud, de la prise en gestion de la plage par la municipalité, de l'aménagement des zones de corps morts tant en eau profonde qu'en zones d'échouage et la réalisation de parcs à annexes à l'usage des amodiataires, pour la première fois, l'APPR est totalement associée aux discussions et à la mise en œuvre du dossier officiel prévu à cet effet. Ces travaux d'étude réalisés par CRÉOCÉAN, seront en principe clos en décembre 2009, l'enquête publique devant être réalisée durant les vacances de Noël. Sauf obstacle imprévu, les installations pourraient être réalisées au cours du premier semestre 2010, souhait clairement formulé par notre Maire M. Raffarin.

Concernant la cale du Pas de la Fontaine, afin que son accès reste totalement libre tant aux secours qu'aux professionnels, comme aux particuliers désireux de mettre une embarcation à l'eau, notre Maire nous a demandé de rédiger le texte à faire paraître sur un panneau en réglementant l'usage. Nous avons transmis ce texte à la Mairie le 29 juin dernier.

Le bureau



MOTTE Marine
île de Ré

BATEAUX NEUFS - CENTRE OCCASION - ACCASTILLAGE

www.mottemarine.fr



JEANNEAU

360, avenue Gustave-Perreau
17940 RIVEDOUX - île de Ré
Tél. 05 46 09 08 02 - Fax 05 46 09 35 58
contact@mottemarine.fr